

MAIRIE DE PARNAC

(Indre)

Délibération du Conseil Municipal

14 Octobre 2011 - N° 2011-10-14-03

CONSEIL GENERAL
DE L'INDRE

27 OCT. 2011

COURRIER ARRIVE

Objet : Projet de Ligne à Grande Vitesse pour l'Indre

L'an deux mil onze, le quatorze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué le 7 octobre 2011, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel des ses séances, sous la présidence de M. LAUBIER Claude, Maire.

Présents : MM. LAUBIER Claude, DEJOIE Pierre, CABENET Gilles, ROBERT Christiane, FAGEON André, HERNANDEZ Sylvie, GAUMET Jean-Louis, GARRIVET Odile, JOUHANNET Frédéric, ALLILAIRE Laurent, CANO MENENDEZ Jean, BOUQUEROT Chantal, ROBERT Jean-Alain.

Absents excusés : M. BARITAUD Joël, Mlle. LIAUME Alexandra

Mlle. GARRIVET Odile a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	13	0	13	13	13	0

Le projet de Ligne à Grande Vitesse Paris – Orléans – Clermont – Lyon (POCL) présente un intérêt de premier plan pour notre territoire.

En effet, la desserte de l'Indre est désormais inscrite dans l'ensemble des scénarios soumis par Réseau Ferré de France (RFF) au débat public. Les temps de parcours vers Paris seraient ainsi nettement améliorés, des liaisons rapides vers Lyon rendues possibles et le nombre de fréquences quotidiennes sauvegardées.

De surcroît ce projet permet de relier la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT) à la ligne nouvelle. Il offre ainsi une perspective à l'axe historique dont la modernisation constitue un enjeu majeur pour toutes les Régions qu'il dessert particulièrement au sud de l'Indre.

Le Conseil Municipal, s'associe au travail réalisé par le Conseil Général et la Communauté d'Agglomération Castelroussine et demande :

- Un raccordement de la LGV POCL à l'actuelle ligne POLT au sud de Vierzon, permettant l'amélioration la plus significative de la desserte de l'Indre.
- La confirmation de la desserte de l'Indre par 8 à 10 fréquences quotidiennes aller-retour en TAGV vers Paris.
- La prise en compte d'un raccordement de la ligne POLT à la ligne LGV POCL en direction du sud-est tel que prévoit le scénario Médian sur l'ensemble des scénarios soumis au débat public, notamment les scénarios Ouest, afin de rapprocher les territoires du Limousin et du Centre de l'Auvergne et du sud-est de la France.
- La prise en compte, dans ce projet, de la modernisation de la ligne POLT afin d'optimiser l'impact des raccordements entre les deux lignes pour l'ensemble des territoires desservis.

- L'étude par RFF des opportunités offertes par le raccordement de POLT à POCL pour la desserte du Limousin. En offrant des temps de parcours vers Paris analogues à ceux du barreau Limoges – Poitiers, en ouvrant la possibilité de rejoindre Clermont et Lyon et en réduisant massivement les investissements à réaliser, le projet PCL pourrait ainsi se substituer au barreau Limoges-Poitiers.
- L'inscription de ce projet dans des lignes réalisables avant 2020 au sein du Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT).

POUR EXTRAIT CONFORME.
LE MAIRE,



Parisud

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture le

25 OCT. 2011

Publié, affiché ou notifié le

26 OCT. 2011

LE MAIRE,



Parisud